

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 22 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2011 fixant la composition du jury de l'examen de la 2^e qualification, au titre de l'année 2011, du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

NOR : DEVA1131557A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2009 modifié portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2011 fixant la composition du jury de l'examen de 2^e qualification, au titre de 2011, du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu la note du 31 mars 2011 ouvrant au titre de l'année 2011, l'examen de la 2^e qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

À la liste de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 juillet 2011 susvisé sont ajoutées les lignes suivantes :

CADET	Annick	ATTAAC	SG/CEDRe
HEIP	Joël	ATTAAC	DSAC
NICOLAS	Gilbert	ATTAAC	DSNA/DO
RODRIGUEZ	Françoise	ATTAAC	DSNA

Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 octobre 2011.

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
des ressources humaines,*

J.-R. GELY